

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****7 JUILLET 2025****OBJET :****CADRE DE VIE****AMENAGEMENT
D'UNE AIRE DE JEUX
RESIDENCE
SCHWEITZER****AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS****2025-07-23****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite réaménager une aire de jeux à la résidence Schweitzer.

Le quartier de la résidence Schweitzer regroupe une population jeune, avec une forte concentration de foyers avec enfants, mais ne dispose plus à ce jour d'un espace de jeux adapté.

L'aménagement d'une aire de jeux permettra de renforcer le lien social avec une attention particulière portée aux familles et aux enfants et répondra aux besoins exprimés lors des concertations.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 76 000 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Aire de jeux	76 000 €	Fonds de concours 2025	50%	38 000 €
		Ville	50%	38 000 €
Total HT	76 000 €	Total HT	100%	76 000 €

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- AUTORISE** la réalisation de ce projet,
- AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

